



## **Inscription et conditions de participation au Village Alternatif 2004**

**-14<sup>ème</sup> édition-**

**au Salon International du Livre et de la Presse  
du mercredi 28 avril au dimanche 2 mai 2004**

### **Secrétariat**

**«Village Alternatif»**

Maison des Associations

15, rue des Savoises

1205 Genève

Tél : 022.781.61.30

Fax : 022.781.61.31

Web: [www.village-alternatif.org](http://www.village-alternatif.org)

E-mail: [village-lafea@imaginer.ch](mailto:village-lafea@imaginer.ch)

ccp 12-21445-3

Nous nous engageons à respecter les dispositions suivantes :

### **Espace**

- Prendre un espace déterminé de..... (min 4m<sup>2</sup>) dans la surface louée au Salon du Livre par le Village Alternatif.

### **Principes**

- Etre une association ou organisation à but non-lucratif ayant des statuts selon les articles 60 et suivants du Code civil suisse.
- Respecter les délais de paiement et les autres échéances.
- Le «Café littéraire» du Village sera le seul lieu de distribution de nourriture et de boissons.
- Le secrétariat se réserve le droit de refuser ou d'exclure toute association ou groupe n'adhérant pas à l'esprit du Village ou ne respectant pas les délais.
- En cas de rupture du contrat d'une des deux parties, le remboursement sera demandé.
- L'acceptation de l'organisation au sein du Village sera définitive à réception de la confirmation de réservation de la part de la coordination.
- Toute association désirant une surface d'exposition doit avoir loué un stand pour un minimum de 4 m<sup>2</sup> sauf exception prévue par la coordination.

### **Paiements et financement de base**

- Payer les frais administratifs de Frs 100.- et l'inscription de Frs. 100.- pour le Catalogue du Salon du Livre 2004, **lors de l'inscription.**
- Payer la surface louée selon le prix convenu de Frs 408.-/m<sup>2</sup> (TVA non comprise), en respectant le délai de **paiement fixé au 13 janvier 2004.**
- En cas d'un parrainage insuffisant, un fond de solidarité, sera éventuellement créé afin d'aider financièrement certaines associations.

### **Promotion du Village**

- Un fond promotionnel de Frs. 550.- par association sera demandé en plus de la location de la surface. Il sera utilisé pour la promotion du Village uniquement (revue, affiche, débats, décors) **Il devra être payé au plus tard le 13 janvier 2004.**

- Les 5 lignes et l'index pour le catalogue du Salon du Livre ainsi que les textes pour la revue du nouveau Village seront remis avec le logo à l'inscription.
- Pour la revue, les textes de réflexion en fonction du thème seront rédigés par l'association ou un auteur qu'elle aura choisi. Les délais doivent être impérativement tenus.  
Délai au **13 janvier 2004**.
- Les propositions et arrangements d'animations, d'expositions et de débats devront nous être adressés pour le **13 janvier 2004**.
- Tous droits d'auteurs seront pris en charge par l'association. (films, animations, etc)

**Parrainage et publicité**

- Il sera demandé éventuellement aux participants d'aider les coordinateurs à chercher des parrains et des annonces publicitaires pour financer une partie de la promotion, pour créer un fond d'aide aux organisations ayant peu de moyens.

**Décoration**

- Partager un décor commun en tenant compte des thèmes définis.

**Montage et démontage**

- Echanger, dans la mesure de nos possibilités, nos compétences, nos matériaux, et nos forces pour la construction du Village.
- Une participation bénévole pour le montage et le démontage est souhaitée.

**Organisation**

- Confier la responsabilité d'organisation aux coordinateurs responsables de l'association du «Village Alternatif», qui assument les responsabilités du projet.
- Toute décision importante sera prise aux assemblées générales.
- Respecter le règlement général du Salon du Livre 2004 et celui de Palexpo.
- Avoir une assurance accident pour tous les participants au Village.
- En cas de parrainage, les coordinateurs doivent en être informés.

Association/Groupement :

Signature du/de la responsable:

.....

.....

Lieu et date : .....